

COMMUNE DE MENDE

OBJET :
**Communication
des décisions
prises en vertu
de la
délégation de
pouvoir reçue**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Publique du 14 Décembre 2022

Nombre de
Conseillers
Municipaux :
▪ en exercice : 33
▪ présents à la
séance : 23
▪ représentés : 9
▪ absent : 1

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze du mois de Novembre, le Conseil Municipal de MENDE s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent SUAUX, Maire, en session ordinaire suivant convocations faites régulièrement.

Etaients présents : Monsieur Laurent SUAUX, Maire, Madame Régine BOURGADE, Madame Françoise AMARGER-BRAJON, Monsieur Vincent MARTIN, Madame Elizabeth MINET-TRENEULE, Monsieur François ROBIN, Monsieur Alain COMBES, Madame Marie PAOLI, Adjoint, Monsieur Raoul DALLE, Madame Ghaliya THAMI, Monsieur Francisco SILVANO, Madame Patricia ROUSSON, Monsieur Philippe TORRES, Monsieur Thierry JACQUES, Monsieur Christophe LACAS, Madame Stéphanie MAURIN, Monsieur Aurélien VAN de VOORDE, Monsieur Karim ABED, Monsieur Philippe POUGET, Madame Emmanuelle SOULIER, Madame Fabienne HIERLE, Monsieur Jérémy BRINGER, Madame Michelle JACQUES, Conseillers Municipaux.

Date de l'envoi et
de l'affichage de
la convocation :
7 décembre 2022

Par procuration : Monsieur Jean-François BERENGUEL (Madame Régine BOURGADE), Madame Aurélie MAILLOLS (Madame Françoise AMARGER-BRAJON), Adjoint, Monsieur Nicolas TROTOUIN (Monsieur Vincent MARTIN), Madame Catherine THUIN (Madame Ghaliya THAMI), Monsieur Nicolas ROUSSON (Monsieur Alain COMBES), Madame Valérie TREMOLIERES (Madame Elizabeth MINET-TRENEULE), Madame Betty ZAMPIELLO (Monsieur François ROBIN), Monsieur Francis DURSAPT (Monsieur Francisco SILVANO), Monsieur Bruno PORTAL (Madame Emmanuelle SOULIER), Conseillers Municipaux.

Date de
l'affichage à la
porte de la Mairie
et publication sur
le site internet :
23/12/2022

Absente : Madame Sonia NUNEZ VAZ, Conseillère Municipale.

Indiquer si le
Conseil a décidé
de se former en
comité secret :
Non

Il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire, pris dans le sein du Conseil, Madame Régine BOURGADE, Adjointe, ayant été désignée pour remplir ces fonctions, les a acceptées. Monsieur le Maire a ouvert la séance.

Monsieur le Maire expose :

Les décisions prises en vertu de la délégation de pouvoir reçue dont la liste suit sont portées à la connaissance du Conseil Municipal :

- ❖ **N° 139.22** : Arrêté complétant l'arrêté des tarifs 2022
- ❖ **N° 142.22** : Arrêté approuvant le bail de location d'un local avec l'association Saint Vincent de Paul du 25/11/22 au 24/12/2022.
- ❖ **N° 143.22** : Arrêté autorisant la signature du marché à assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation d'une concession de service public en vue de la construction et l'exploitation d'un crématorium sur la Commune de Mende.

- ❖ **N° 145.22** : Arrêté autorisant la signature du marché de prestations de services « prestations de communication – COL pour l'année scolaire 2022/2023
- ❖ **N° 146.22** : Arrêté autorisant la signature du marché de prestations de services « prestations de communication – MCL pour la saison 2023
- ❖ **N° 147.22** : Arrêté autorisant la signature du marché de prestations de services « prestations de communication – Mende Gévaudan Handball pour la saison 2022/2023
- ❖ **N° 148.22** : Arrêté autorisant la signature du marché de prestations de services « prestations de communication – RCML pour la saison 2022/2023
- ❖ **N° 149.22** : Arrêté autorisant la signature du marché de prestations de services « prestations de communication – AFL pour la saison 2022/2023
- ❖ **N° 150.22** : Arrêté approuvant le contrat de mise à disposition d'un local à la Région Occitanie
- ❖ **N° 155.22** : Arrêté approuvant le contrat de mise à disposition d'un local au Secours Populaire
- ❖ **N° 156.22** : Arrêté approuvant le contrat de mise à disposition d'un local aux Restos du Coeur
- ❖ **N° 157.22** : Arrêté autorisant le dépôt d'une demande de subvention auprès de l'Europe pour le Mémorial de Rieucros.

Invité à délibérer, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
DONNE ACTE.

#signature2#

Pour extrait conforme,
Fait à Mende,
Le Maire,
Laurent SUAU

#signature1#

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr